Nombre d'inscription autorisée en licence ???

Par **1326**, le **18/10/2014** à **16:07**

Bonjour,

Je suis actuellement en première année de droit.

Je suis déjà titulaire d'une licence de géographie, j'ai donc aujourd'hui à mon compteur 4 années d'inscription à la fac en licence (en comptant l'inscription à ma L1 de droit).

Il me faut encore 2 années pour finir ma licence de droit, or le nombre d'inscription autorisé est de 5 inscriptions.

J'ai lu qu'une dérogation était possible pour une 6ème inscription (donc pour ma future L3 de droit).

Je voulais donc savoir :

- Est-ce que je suis concerné par cette limite d'inscriptions? Ou mon "compteur d'inscription" s'est remis à zéro étant donné que je recommence dans un nouveau parcours ?

- Est-ce que cette dérogation est souvent acceptée ?

Merci beaucoup pour vos réponses !!
J'ai peur de faire 2 ans dans le vide si cette L3 de droit m'est refusée...

Par **Visiteur**, le **18/10/2014** à **18:54**

Bonsoir.
Il me semble plutôt que ce compteur ne concerne que les premières années. Vous avez le droit jusqu'à 5 inscriptions max en L1.

Par **1326**, le **18/10/2014** à **19:20**

Merci pour votre réponse,

J'ai lu sur différents sites de faculté que le compteur de 5 inscriptions concernait la totalité de

la licence. Généralement 3 inscriptions sont autorisées pour la première année.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés